REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT

DIRECTION GENERALE

B.P. 2123 Yaoundé L/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 33 62

E-mail; irad@irad.cm Web site : www.irad.cm



REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

INSTITUTE OF AGRICULTURAL RESEARCH FOR DEVELOPMENT

HEAD OFFICE

P.O. Box: 2123 Yaoundé Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 33 62

E-mail: irad@irad.cm Web site : www.irad.cm

000032

Yaoundé, le 1 0 JUIL 2019

DECISION N°\_\_\_/IRAD/DG/DAAF/SDAG/07/2019 Portant constatation de la commission de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## LE DIRECTEUR GENERAL,

- > Vu La Constitution;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Générale des Etablissements
- Vu La loi n°2018/022 du 28 décembre 2018 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019.
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- > Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination du Directeur Général de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
- Vu la Décision n°00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics;
- Vu La circulaire n°002/CAB/PM du 04 novembre 2002 relative à la procédure de Passation des Marchés;
- Vu La Circulaire 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du décret 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.
- Vu La Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- Vu La circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics;
- Vu La circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- > Vu La circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions l'exécution, au suivi et au confrôle de l'exécution du budget de

l'Etat des Etablissements Publics Administratifs, des collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2019 ;

## DECIDE:

Article 1er: La Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) est pour compter de la signature de la présente décision constituée ainsi qu'il suit :

Président: Monsieur NGUE MBOYONG Paul Tel: 699-60-98-69

## Membres:

- Monsieur MOHAMADOU MANSOUROU, représentant le MINRESI. TRL:
- Monsieur ABOULA John William, représentant le MINFI. TRL: 674-83-31-09

- Madame ABANDA Marie Madeleine, représentant le MINMAP. Tel : 6+914-16-12 - TADONI Martin Nicaise, représentant le Maître d'ouvrage: + 2 : 6+914-16-12

Secrétaire: TOURMBA Jacques 720: 677-27\_45-09

Article 2: Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévues par la réglementation en vigueur

Article 3 : Est abrogée toutes les dispositions de la décision n°000004/IRAD/DG/01/2019 du 28 janvier 2019 portant constatation de la Commission de Passation des Marchés auprès de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)

Article 4 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

## Ampliations

- MINMAP/MINRESI/MINFI
- ARMP
- DAAF/SDAG/SDBC
- . CIPM/CFS/AC
- SBF
- Intéressés
- Chronos/ Archives

Le Directeur Général

Directeur de Recherche